

QUESTION DE PRIVILÈGE

L'ENVOI À TOUS LES DÉPUTÉS DE L'ÉTUDE SUR LA SÉCURITÉ DES BATEAUX DE PÊCHE

M. Blaine A. Thacker (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, en ce qui a trait à la question de privilège soulevée hier par le député de Cowichan—Malahat—Les Îles (M. Manly), je voudrais, pour votre gouverne et celle de tous les députés, rappeler ce qui suit:

Le 3 novembre, à 13 heures environ, un communiqué faisant état des principaux éléments du rapport sur la sécurité des bateaux de pêche, préparé par la Garde côtière, a été remis à chacun des députés. Ce communiqué était accompagné d'un sommaire et de 41 recommandations.

Le rapport proprement dit était évidemment à la disposition des députés dans la salle du courrier et aussi au centre de distribution.

Enfin, cette documentation a été transmise aux critiques en matière de transport pour l'opposition officielle, à certains ministériels et à certains députés de l'opposition, ainsi que trois pages de renseignements sur l'objet de l'étude, les documents d'information et la stratégie de mise en oeuvre des recommandations.

Par conséquent, il est manifeste que le ministre a transmis le communiqué à tous les députés, et des renseignements plus détaillés à des députés des trois partis. Les ministériels n'ont assurément pas fait l'objet de favoritisme et, à mon avis, les privilèges du député de Cowichan—Malahat—Les Îles (M. Manly) n'ont pas été enfreints. J'ose espérer qu'il reviendra sur sa déclaration voulant que le ministre des Transports (M. Crosbie) exploite basement la sécurité des pêcheurs à des fins politiques.

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire a dit que cette documentation avait été distribuée le 3 novembre. J'ai ici une lettre datée du 2 novembre et elle est adressée aux députés progressistes conservateurs dont les circonscriptions sont touchées par la politique sur le transport maritime. Un manuel d'information de la Garde côtière canadienne était joint à la lettre.

Je n'ai pas encore reçu, que je sache, une copie de ces documents qui viennent de la Garde côtière et qui ont été envoyés, je suppose, pour aider les députés qui vivent dans des circonscriptions touchées par cette nouvelle politique à en mieux comprendre les répercussions. La situation reste telle que je vous l'ai exposée hier. Le ministre des Transports (M. Crosbie) fait du favoritisme sur une question d'une importance vitale pour tous les députés dont la circonscription compte des villages de pêche ou des gens qui travaillent dans ce secteur.

● (1120)

M. Thacker: Monsieur le Président, je serais heureux de faire parvenir au député ou à tout autre député le petit supplément d'information qui a été fourni au critique du NPD, au critique libéral ainsi qu'à un autre député néo-démocrate.

Privilège—M. Manly

Nous fournirons à tous ceux qui le demanderont les pages d'information supplémentaires. Il y en a 11, je crois.

Le député semble néanmoins changer son fusil d'épaule en accusant le ministre des Transports de favoritisme. Je rejette cette accusation-là aussi et le député devrait retirer sa déclaration initiale sur le sectarisme politique mesquin. Aucun ministre des Transports ne fera jamais de sectarisme politique mesquin avec la sécurité et la vie des pêcheurs.

M. le Président: Je ne suis pas sûr qu'il soit utile d'entendre d'autres arguments sur les faits. J'ai noté la question du député et je vais l'étudier. Il a été invité à parler. Je ne sais pas s'il veut répondre à ce que le secrétaire parlementaire a dit, mais je suis prêt à l'écouter.

M. Manly: Pour votre information, monsieur le Président, la documentation additionnelle ne se résume pas à deux ou trois pages. Il s'agit de 18 pages de l'étude de la Garde côtière contenue dans la trousse d'information sur la sécurité des bateaux de pêche destinée aux députés. C'est la documentation qui a été jointe à la lettre.

M. le Président: Le secrétaire parlementaire peut sans doute m'aider. Je crois comprendre que l'information jointe à la lettre du 2 novembre qui a été envoyée à certains députés progressistes conservateurs a été aussi envoyée aux critiques des deux autres partis. Est-ce exact?

M. Thacker: Oui, monsieur le Président. La lettre était bien datée du 2 novembre, mais elle n'a été envoyée que le 3 novembre, date à laquelle tous les autres députés ont pu en prendre connaissance.

M. le Président: Je pense que la présidence peut régler la difficulté. Le député de Cowichan—Malahat—Les Îles (M. Manly) semble craindre que le ministre n'ait favorisé un côté de la Chambre par rapport à l'autre en envoyant de la documentation qui n'était pas adressée à tous les députés. Je crois qu'elle n'a pas été adressée à tous les députés, et je crois qu'elle n'a pas été livrée le 2 novembre, mais le 3 novembre. Il faut accepter la parole du secrétaire parlementaire, et il semble que l'information a été communiquée à tous les partis, quoique peut-être pas à tous les députés en même temps.

Quoi qu'il en soit, le député de Cowichan—Malahat—Les Îles a laissé entendre, si je l'ai bien compris, que le ministre des Transports a peut-être fait en l'occurrence quelque chose qui n'était pas dans les intérêts des pêcheurs et des autres voyageurs navigant dans les eaux de la côte ouest. La présidence ne se prononcerait pas à cet égard dans un sens ou dans l'autre. Le député est libre de le penser. Cependant, nous avons très certainement affaire en l'occurrence à une controverse entourant la diffusion de l'information.

En toute déférence, la présidence ne peut pas voir comment on a pu porter le moindre atteinte aux privilèges du député, c'est-à-dire à sa capacité d'exercer ses fonctions de député. Je dois donc dire en toute déférence pour lui que je ne vois pas là matière à question de privilège.